MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

BULLETIN
DE L'INSTITUT FRANÇAIS
D'ARCHÉOLOGIE ORIENTALE

en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne

BIFAO 78 (1978), p. 227-230

Jean Gascou

Ostrakon grec tardif de l'Ifao [avec 1 planche].

Conditions d'utilisation

L'utilisation du contenu de ce site est limitée à un usage personnel et non commercial. Toute autre utilisation du site et de son contenu est soumise à une autorisation préalable de l'éditeur (contact AT ifao.egnet.net). Le copyright est conservé par l'éditeur (Ifao).

Conditions of Use

You may use content in this website only for your personal, noncommercial use. Any further use of this website and its content is forbidden, unless you have obtained prior permission from the publisher (contact AT ifao.egnet.net). The copyright is retained by the publisher (Ifao).

Dernières publications

9782724711264	*La chapelle d'Osiris Ounnefer Neb-djefaou*	Laurent Coulon
9782724711752	*Guide du Caire Islamique*	Hadrien Collet
9782724711660	*Mélanges de l'Institut dominicain d'études orientales 41*	Adrien Candiard (éd.)
9782724711745	*Bulletin archéologique des Écoles françaises à l'étranger (BAEFE)*	
9782724711271	*Du côté de chez Zeus*	Emmanuel Botte (éd.), Hélène Cuvigny (éd.), Michel Reddé (éd.)
9782724711677	*La Description de l'Égypte*	Paul-Marie Grinevald
9782724711714	*La pensée et la pratique pharmacologiques d'Avicenne*	Sylvie Ayari
9782724711899	*BCAI 40*	

© Institut français d'archéologie orientale - Le Caire

OSTRAKON GREC TARDIF DE L'IFAO

Jean GASCOU

Le document publié ici, un compte fiscal, a été trouvé dans une caisse de la salle des ostraka de l'IFAO qui contenait, entre autres objets, un bon nombre de documents de fouilles étiquetés provenant d'Edfou (morceaux de papyrus, ostraka démotiques et grecs, verrerie, céramique etc.). Je suppose que notre ostrakon fait partie de ce lot, bien qu'il ne porte aucune marque de trouvaille ni d'inventaire. Sans doute a-t-il été découvert hors de tout contexte sûr. Mais quand ? Je ne suis pas parvenu à l'établir (sur les campagnes et sondages de l'IFAO à Edfou voir Rémondon, *Rech. de Pap.* 1, 1961, 41 n. 1).

Le texte, écrit à l'encre noire sur un morceau de plat de terre rose à engobe jaune mesurant 15,5 × 14 cm., est complet. L'écriture, droite et peu liée comme il arrive souvent dans les pièces fiscales et comptables, nous reporte soit à l'extrême fin de la période byzantine, soit au début de la domination arabe, dans l'ensemble, au VII[e] siècle. Cependant, certaines données internes, dont la mention d'*ἀννῶναι*, dénomination des rations militaires inconnue des papyrus grecs d'époque arabe, rendent préférable le byzantin finissant.

Le document enregistre les livraisons du boulanger Kollouthos au titre des annones militaires, aux noms de divers assignataires, le Seigneur Phoibammôn (l. 1-2) et quatre entités collectives, les « captifs », les tapissiers, les Juifs et les courriers (l. 4-5), assemblage à première vue fort hétéroclite, mais dont les éléments ont ceci en commun de participer à l'assignation de manière conjointe. De tels cartels de corporations, constitués en vue d'élargir les garanties financières face aux réquisitions de l'Etat sont déjà attestés par *P.Goth.* 9 (Oxyrhynchus, 572).

1) ✝ Ἐρόγευσεν Κουλλοῦθ(os) ἀρτακώπο(s) (ὑπὲρ) τοῦ κυρ(ίου)
2) Φοιβάμμωνος (ὑπὲρ) μη(νὸs) Παχὼν κβ δ(ιὰ) τῶν καβαλαρ(ίων)

46.

BIFAO 78 (1978), p. 227-230 Jean Gascou
Ostrakon grec tardif de l'Ifao [avec 1 planche].
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

3) Τζιμώει ἀνν(ώνας) μεγάλας ιγ (καὶ) σιλίγ(νια) μδ
4) (καὶ) (ὑπὲρ) τῶν ἐχμαλόντον καὶ ταπιταρ(ίων)
5) (καὶ) Ἑυρέον (καὶ) συμμ(ά)χ(ων) ἀνν(ώνας) μηκρ(ὰς) μς
6) μώνας ☩

L. 1, ἀρτοκόπο(ς); l. 2, Παχών, τῶν καβαλλαρ(ίων); l. 4, τῶν αἰχμαλώτων, ταπητ-αρ(ίων); l. 5, Ἑβραίων, μικρ(ὰς); l. 6, μόνας.

« *Kollouthos le boulanger a distribué, pour le compte du Seigneur Phoibammôn, pour le 22 du mois de Pachon, par l'intermédiaire des cavaliers de Tzimôei, 13 grandes rations et 44 pains blancs, et, pour le compte des captifs, des tapissiers, des Juifs et des courriers, 46 petites rations seulement* ».

L. 1, ἐρόγευσεν. Le verbe ῥογεύω (*erogo*) est peu et tardivement attesté dans les papyrus (*cf.* Daris, *Lessico latino, s.v.*), mais son sens n'est pas douteux : « Distribuer comme salaire aux soldats » (*P.Cairo Masp.* 67145, int.). Le boulanger Kollouthos (Κουλλοῦθος est une forme rare de ce nom) joue donc un rôle d'intendant militaire. Les annones mises au compte de Phoibammôn et des quatre κοινά se rapportent au choix, soit à une avance consentie par Kollouthos au nom des assignataires, en quelque sorte, à un crédit d'impôts, ou encore à un débit, dans l'hypothèse où Phoibammôn *et alii* auraient préalablement ouvert chez le boulanger un compte approvisionné en blé ou en argent en prévision des réquisitions annonaires (*cf. BGU* 304 et *PKF* 1208). Dans les deux cas, Kollouthos apparaît comme banquier des contribuables. Sur l'insertion des boulangers dans la machinerie fiscale byzantine et arabe, voir Wipszycka, *CE* 43, 1968, 352-355.

L. 2, (ὑπὲρ) μη(νὸς) Παχὸν κβ. Le document ne constate que les prestations d'un jour donné (le 17 mai) et ne libère donc pas expressément les assignataires de tout leur dû de l'exercice. Il ne revêt qu'une valeur provisoire, ce que confirme l'absence de l'indiction.

L. 2/3, δ(ιὰ) τῶν καβαλαρ(ίων) Τζιμώει. Les καβαλλάριοι seraient des « cavaliers » ou des « courriers à cheval » (*O.Tait* 2125), plutôt les éléments montés d'un corps d'armée d'après *P.Mon.* 11. Cette dénomination des ἱππεῖς, tirée du latin vulgaire, n'apparaît, dans les papyrus, qu'au Bas-Empire (Daris, *Lessico*

BIFAO 78 (1978), p. 227-230 Jean Gascou
Ostrakon grec tardif de l'Ifao [avec 1 planche].
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

latino, s.v.). On connaissait déjà des καβαλλάριοι non loin d'Edfou, à Syène (*P.Mon.* 11 et 12) et à Hermônthis (*O.Ashm.* 100, *O.Tait* 2125-2126, 2131 et 2134, pièces de l'épais dossier des ἀπαιτηταί Zacharias et Théopemptos; *O.Petrie* 426 ordre de paiement du même dossier pourrait supporter, l. 2-3, la lecture παρ(άσ)-χ(εσθε) εἰς λόγ(ον) | τροφ(ῆς) τῶν καβαλλαρ(ίων) au lieu de εἰς χ . . | τρο . . τ . . κ ρρ (le ρ redoublé indiquant un pluriel), d'après les parallèles offerts par *O.Tait* 2122 et 2125). Des graffites de l'église de Chams ed-Din (IV^e^ siècle, Oasis de Kharga), qui seront publiés bientôt par G. Wagner font connaître un autre καβαλλάριος d'Hermônthis. Ces cavaliers portaient le nom de l'endroit où ils étaient stationnés (*Stud. Pal.* X 160, *P.Mon.* 11, graffites de Chams ed-Din), ce qui incite à interpréter Τζιμώει comme un toponyme de la région d'Edfou. On s'attendrait à voir les cavaliers de Tzimôei comme les bénéficiaires des rations. Mais il faudrait forcer le sens de δ(ιά). Nous comprenons donc qu'ils ont exercé quelque fonction médiatrice dans les paiements, comptable ou réelle (*P.Edfou* IX = *SB* 9613 (VI^e^ s.) offre d'ailleurs un cas semblable).

L. 3, ἀνν(ώνας) μεγάλας. La distinction entre rations militaires « grandes » (mais peu nombreuses) et « petites » (mais nombreuses) n'était pas attestée jusqu'à présent. Mais l'on sait que le volume de la ration variait en fonction du grade des personnes et du rang de l'unité (Johnson et West, *Byzantine Egypt,* 225-229). L'annone type comprenait plusieurs ingrédients, mais il est probable que l'ἀννῶνα de notre texte ne se réfère qu'aux quantités de pains correspondant à une ration définie.

σιλίγ(νια). Le pain blanc fait partie des produits inclus dans l'annone (*P.Oxy.* 2046 (VI^e^ s.) où il apparaît que le σιλίγνιον est une denrée réservée aux officiers supérieurs) ou adjoints à elle (*PKF* 1208). Sur le σιλίγνιον, voir Wipszycka, *CE* 43, 1968, 352.

L. 4, τῶν ἐχμαλόντων. *P.Edfou* IX = *SB* 9613, compte militaire byzantin, consigne, l. 12, des dépenses engagées [δ(ιὰ)] Κ . . ων περὶ σευθ[έν]των ἐχμαλώτων ν(ομ.) ι . [, « Par C., à cause des prisonniers pourchassés, 10 + solidi » traduit l'éditeur, Rémondon, *Rech. de Pap.* 1, 1961, 42. Il s'agirait donc des frais de recherches de prisonniers de guerre évadés (*ibid.,* 67). Rémondon reconnaît le caractère aléatoire de cette interprétation, notamment à cause de la difficulté à trouver un sens acceptable au verbe σεύω (*ibid.,* p. 66-67). Il rappelle (*ibid.,* 66)

BIFAO 78 (1978), p. 227-230 Jean Gascou
Ostrakon grec tardif de l'Ifao [avec 1 planche].
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

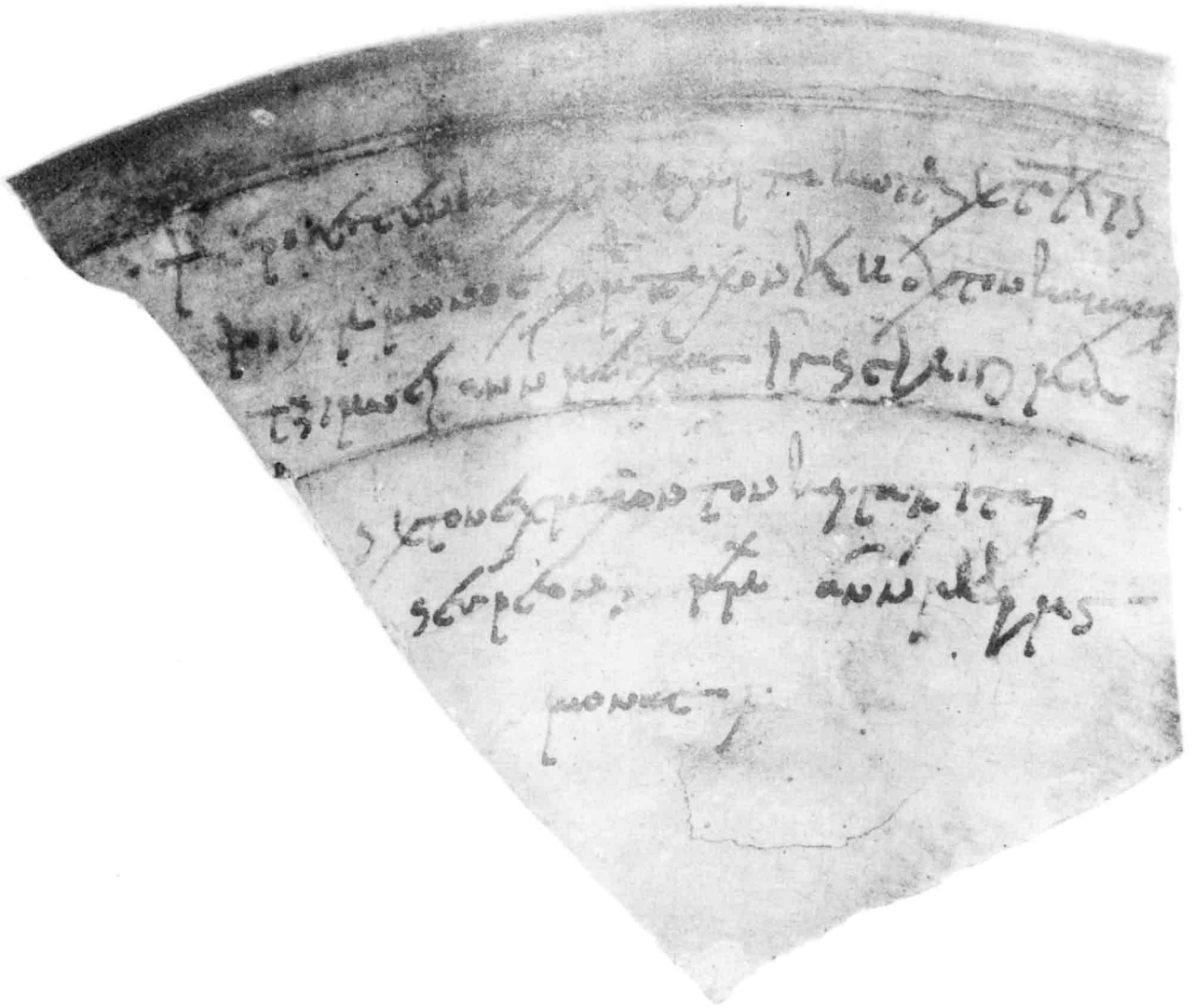
que : « Le début de la ligne 12 étant à peu près illisible, plusieurs interprétations sont admissibles selon la coupe des mots choisis » ([ἐ]κ τῶν περισευθ[έν]των ἐχμαλώτων ou [ἐ]κ τῶν περὶ Σευθ[ᾶ (ὑπὲρ)] τῶν ἐχμαλώτων). Malgré l'attestation supplémentaire donnée par notre ostrakon, la nature de ces αἰχμάλωτοι d'Edfou continue en fait à nous échapper. Mais du moins devons-nous renoncer à la vision dramatique de « prisonniers pourchassés » : ces « captifs » qui supportent très routinièrement des assignations d'annones avec des tapissiers et autres contribuables, constituaient un κοινόν institutionnalisé, assujetti à des *munera*. Peut-être s'agit-il d'un corps d'esclaves municipaux, recrutés parmi des prisonniers de guerre ou les peuples des déserts environnants (*cf. SB* 6275 et *P.Hamb.* 91, documents beaucoup plus anciens, mais qui montrent la possibilité de la chose).

L. 5, Ἑυρέον. Voici que réapparaît dans nos sources la communauté juive d'Edfou, « exterminated » pourtant, pensait-on, au début du IIe siècle (*CPJ* I, p. 94). La désignation du Juif comme « Hébreu », Ἑβραῖος, ne s'introduit dans les papyrus, qu'à une époque très tardive, au VIe siècle (Modona, *Aegyptus* 3, 1922, 42), l'attestation latine donnée par *CPJ* 463 pour le 2e siècle étant fort douteuse (aux références de *CPJ* III s'ajoutent *Stud. Pal.* X 182 et *SB* 5133, sans doute non retenus parce que d'époque arabe). Ἑβραῖος n'a jamais supplanté Ἰουδαῖος : on est au VIe siècle à Antinooupolis aussi bien Ἑβραῖος τῷ ἔθνει (*CPJ* 511) que Ἰουδαῖος τὴν θρησκείαν (*CPJ* 508). Mais la diffusion de l'appellation Ἑβραῖος traduit la montée d'une conception nationale de l'identité juive.

Notre ostrakon montre en effet que les « Hébreux » d'Edfou byzantine ou arabe étaient traités en entité distincte, en *corpus* (*cf. C.Th.* XIII, 9, 18 et *CPJ* 510). Mais ce « corps national », quoi qu'en pense Juster, *Les Juifs dans l'Empire romain*, I, 418, est aussi une corporation, mise sur le même pied que les autres, participant aux mêmes assignations de *munera*. Noter qu'un κεφαλαιωτής des Juifs est attesté à Hermoupolis aux Ve/VIe s. par *CPJ* 506.

ϙυμμ(ά)χ(ων). La lecture des deux premières lettres est douteuse mais me paraît adaptée aux faibles traces qui subsistent. Les σύμμαχοι, *portitores litterarum*, (Johnson et West, *Byzantine Egypt*, 166, n. 20) font corps (*P.Oxy.* 1920), et sont dotés d'institutions corporatives, notamment d'ἀρχισύμμαχοι (*e.g. PKF* 271).

BIFAO 78 (1978), p. 227-230 Jean Gascou
Ostrakon grec tardif de l'Ifao [avec 1 planche].
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net



Ostrakon grec tardif de l'IFAO.

BIFAO 78 (1978), p. 227-230 Jean Gascou
Ostrakon grec tardif de l'Ifao [avec 1 planche].
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net